

Mémoire consultation fonderie Horne de Glencore

À qui de droit,

53-54

une compagnie ayant mis en opération l'une des plus imposantes mines à ciel ouvert au monde. J'ai choisi il y a ⁵³ ans de venir m'établir à Rouyn-Noranda pour me rapprocher de mes ⁵³⁻⁵⁴ Au début, mon conjoint et moi habitons sur la rue ⁵³⁻⁵⁴ Nous avons vite compris que jamais nous ne devons ouvrir les fenêtres situées côté Nord pour éviter le plus possible les poussières nocives. Régulièrement, le bruit de la fonderie se percutait sur les murs des maisons et les odeurs parfois insupportables créaient un stress. En plus, ⁵³⁻⁵⁴

Je me demande quel est mon rôle dans cette consultation. Celui de vous convaincre, de vous implorer à genoux? Certainement pas, puisque depuis des décennies, tant de citoyens n'ont cessé de demander que justice soit faite concernant la protection de la santé de notre communauté à Rouyn-Noranda.

Imaginez l'Abitibi... un dépotoir. Imaginez à Rouyn-Noranda le départ de nos médecins, celui du personnel de la santé, de nos enseignants. Imaginez les familles qui en ont marre de vivre ce stress et qui craignent pour leur santé. Même mon conjoint et moi, on y pense sérieusement, si cela ne se règle pas à court terme. Nous avons un devoir de préserver la nature et de la protéger. De l'air pur, une bonne eau potable, et des terres propres, n'est-ce pas une vraie richesse à léguer aux générations futures? Une réflexion profonde, une prise de conscience concernant notre responsabilité, on en est rendus là, et c'est urgent. Il faut changer notre façon de faire, parce que nous nous sommes égarés et c'est un jeu dangereux pour notre avenir à long terme.

Ce sont les raisons pour lesquelles je soumetts, dans le présent mémoire, mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de ma ville :

- L'atteinte des normes provinciales déjà en vigueur ailleurs pour tous les métaux (incluant arsenic, plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
- La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.

- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)

- Le suivi des particules fines (PM2,5) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.

- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.

- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.

- Des amendes proportionnelles au chiffre d'affaires de Glencore lorsqu'il y a infraction. Les amendes de 10,000\$ sont une farce.

Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Cela ne protégera pas ma santé et celle des miens.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que ma santé et celle des miens soient respectées.

Nom : 53-54

Adresse : 53-54

Code postal : 53-54

Adresse courriel : 53-54